

Des phoques et des hommes

Autopsie d'un débat idéologique

Claude Panaccio

Volume 6, numéro 1, avril 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/203108ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/203108ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société de philosophie du Québec

ISSN

0316-2923 (imprimé)

1492-1391 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Panaccio, C. (1979). Des phoques et des hommes : autopsie d'un débat idéologique. *Philosophiques*, 6(1), 45–63. <https://doi.org/10.7202/203108ar>

DES PHOQUES ET DES HOMMES*

Autopsie d'un débat idéologique

par Claude Panaccio

Il s'agira ici, dans l'optique d'une étude des phénomènes idéologiques, d'illustrer une méthodologie nouvelle d'analyse des systèmes axiologiques par l'examen d'un débat exemplaire, celui en l'occurrence que suscite la reprise annuelle de la chasse aux bébés phoques dans l'estuaire du Saint-Laurent.

1. Le débat

Le débat en question peut être résumé de façon succincte. D'un côté, il y a ceux qui disent :

La chasse aux phoques est un massacre inutile destiné à servir les goûts luxueux des amateurs de fourrures, les intérêts financiers de quelques industriels, et sans doute aussi les tendances sadiques des chasseurs eux-mêmes. Les méthodes en sont barbares, sanguinaires et pour tout dire inhumaines ; il est démontré qu'elles occasionnent souvent, chez les victimes, d'atroces souffrances et que, dans un grand nombre de cas, les bêtes sont même écorchées vives. Ce carnage à grande échelle met directement la survie de l'espèce en péril et donc aussi l'équilibre écologique naturel. Ceux qui, comme Brigitte Bardot, Yvette Mimieux, Brian Davies et Franz Weber se font, en cette sombre histoire, les porte-parole de l'indignation du monde entier témoignent par là d'un courage remarquable et d'une sensibilité qui leur fait honneur.

Mais il y a aussi les partisans de la chasse :

La chasse aux phoques, soutiennent-ils, constitue une activité traditionnelle tout à fait légitime, un moyen comme un autre

* Une première version de ce texte a été présentée au V^e Congrès de la Société de Philosophie du Québec à Ottawa en mai 1978.

de gagner sa vie qui permet aux populations défavorisées de Terre-Neuve et des Îles-de-la-Madeleine de s'assurer, au prix de risques et de difficultés énormes, un revenu d'appoint non négligeable pendant une période (le mois de mars) au cours de laquelle les pêcheurs seraient autrement en chômage. D'ailleurs, il est démontré que la méthode employée, celle du gourdin, est la plus rapide et la plus efficace : l'animal meurt sur le coup et ne souffre pas. L'application de la loi canadienne qui oblige à tuer le phoque avant de l'écorcher est assurée par la présence sur les banquises d'inspecteurs gouvernementaux vigilants. Loin de mettre l'espèce en danger, la chasse, dont les quotas sont scientifiquement établis et sévèrement contrôlés, permet d'éviter une surpopulation malsaine qui serait bien plus nuisible à l'espèce. Elle permet du même coup d'empêcher la diminution des stocks de poissons dont se nourrissent les phoques et par là de protéger le gagne-pain régulier des pêcheurs. Malgré leurs yeux pathétiques, les phoques doivent être mis exactement sur le même pied que n'importe quel autre animal auquel l'homme a recours pour se nourrir ou se vêtir. Les Brigitte Bardot, Franz Weber et compagnie seraient mieux avisés de consacrer leurs énergies à combattre l'exploitation de l'homme par l'homme et à dénoncer les massacres d'êtres humains ou la pratique encore si répandue de la torture. Leur intervention spectaculaire en une matière aussi anodine manifeste sans doute leur besoin de publicité ou leur complicité avec les intérêts industriels des producteurs de fourrure synthétique. Dans la meilleure des hypothèses en tout cas, ils font preuve d'une sensiblerie tout à fait déplacée à propos d'une question qui ne les regarde en rien.

Tel est en substance le débat tel qu'il se déroule, depuis quelques années, sur la place publique, dans les journaux, dans des livres, dans des discours etc . . . Mon intention n'est pas de le trancher, ni même de prendre position, mais de l'analyser comme exemple de débat idéologique dans l'espoir d'en apprendre quelque chose sur ce que j'appellerais provisoirement la logique idéologique et sur certaines méthodes d'approche de l'idéologie¹.

1. Cette étude s'inscrit dans un projet de recherche beaucoup plus vaste mené, sous la direction de Claude Savary, par des professeurs et des étudiants de philosophie de l'UQTR et de l'UQAM, sur le concept d'« idéologie » et ses possibilités d'application. La présente recherche a été effectuée en partie grâce à une subvention de la FCAC.

2. Problématique de l'analyse des idéologies

Partons de ceci que l'analyse des idéologies telle qu'elle est pratiquée par des sociologues, des historiens, des sémiologues, opère toujours la mise en relation d'énoncés portant sur le contenu de certaines croyances d'un type déterminé avec des énoncés portant sur le contexte social dans lequel des individus ou des groupes adhèrent à ces croyances. Ce simple constat permet déjà d'esquisser en trois groupes de questions toute une problématique théorique de l'analyse des idéologies :

- 1) quelles croyances faudra-t-il prendre en considération ? comment les repérer ? comment les décrire ? comment les analyser ?
- 2) quels éléments contextuels seront considérés comme pertinents ? Comment les repérer ? les décrire, les analyser ?
- 3) quelles sortes de relations faudra-t-il établir entre croyances et contextes ? et comment seront-elles établies ?

Le problème de l'analyse des idéologies, comme celui de l'histoire du savoir ou de la sociologie de la connaissance, est ainsi d'articuler l'un sur l'autre de manière déterminée un certain type déterminé d'analyse interne consacrée au contenu de certaines croyances, et un certain type déterminé d'analyse externe, plus précisément sociologique, consacrée au milieu dans lequel ce contenu est véhiculé, diffusé, réprimé, etc . . .

À l'intérieur de cette problématique générale, ce qui pour l'instant m'intéresse, c'est le premier groupe de questions, celles qui ont trait à l'analyse interne des croyances. Les analystes d'idéologies, qu'ils soient marxistes ou non, s'entendent généralement sur au moins deux propriétés des croyances qui constituent une idéologie :

- premièrement : elles forment un système ; c'est souvent même ce système qu'ils appellent *une* idéologie. Pour l'instant, tout ce que cela veut dire (pour nous en tout cas), c'est que les croyances en question sont d'une manière ou d'une autre liées entre elles ;

- deuxièmement : prises collectivement, elles présentent de façon essentielle un aspect évaluatif ou prescriptif qui se rapporte à l'orientation et à l'organisation générales d'une communauté sociale.

Bref, considérée de façon interne, une idéologie est au minimum un système de croyances débouchant, de par sa logique même, sur des évaluations et des prescriptions pour l'action sociale.

Il apparaît, dans ces conditions, qu'un terrain de chasse privilégié est fourni à l'analyste d'idéologies par *les débats* qui se poursuivent au sein d'une collectivité sur des questions comme : faut-il ou non favoriser, permettre, entreprendre tel ou tel type d'action sociale ? faut-il favoriser telle ou telle institution ? faut-il favoriser tel ou tel type de société ? Les débats sur l'avortement, l'avenir constitutionnel, le féminisme, la violence au hockey, la peine de mort, l'information télévisée, etc . . . sont autant d'occasion pour les idéologies de se manifester au grand jour et de déployer dans le feu de la polémique leurs plus beaux atours.

Le débat sur la chasse aux phoques aussi. Je l'ai choisi pour les besoins de la cause principalement parce qu'à première vue il est très simple. Les arguments de part et d'autre sont généralement peu sophistiqués ; ils sont en nombre limité et se répètent continuellement. J'ai surtout étudié ce débat à partir de deux sources :

- 1) les lettres aux journaux, et en particulier (mais non exclusivement) un corpus d'une vingtaine de lettres adressées en mars et en avril 1977 au *Devoir* et au *Soleil*² ;
- 2) deux livres : *La chasse aux phoques* par Florent Plante (Montréal, Leméac, 1978), favorable à la chasse ; et

2. Ce corpus a été rassemblé par Jacques Lavoie, étudiant en philosophie à l'UQTR. À l'heure qu'il est, il fait l'objet d'une étude sur ordinateur (à l'aide du système DEREDEC) sous la responsabilité de Pierre Plante, étudiant au doctorat en philosophie à l'UQTR. Je référerai dorénavant aux lettres de ce corpus par des sigles comme « D-21/3 a », où la lettre majuscule identifie le journal (*Devoir* ou *Soleil*), les chiffres précisent la date (toujours en 1977) et, le cas échéant, une lettre minuscule (a, b, c) distingue entre elles les différentes lettres parues dans une même livraison d'un journal.

L'Agonie des bébés phoques par Allain Bougrain-Dubourg (préface de Brigitte Bardot, Paris, Presses de la Cité, 1978), défavorable à la chasse³.

L'étude n'étant pas terminée, les résultats que je livre ici ne constituent qu'un débroussaillage préliminaire. Ils illustrent tout de même un mode d'approche encore peu répandu et pourtant, du moins je le crois, extrêmement fécond.

3. Le réseau sémantique de l'action

La question dont je pars est la suivante : de quelle manière, c'est-à-dire à partir de quels postulats et au moyen de quels schémas d'inférence, arrive-t-on, dans le corpus retenu, à la conclusion que la chasse aux phoques est soit louable soit condamnable ? L'étude ici se concentre sur les *arguments* invoqués. J'ai plus haut énuméré les principaux d'entre eux. Je voudrais maintenant tenter de reconstruire le système qui leur est sous-jacent.

Le postulat fondamental, celui sans doute de toute idéologie, est que certaines choses sont louables et d'autres condamnables. Mais il ne s'agit pas de n'importe quelle sorte de choses : les prédicats « louable » et « condamnable » — ou leurs équivalents — imposent à leurs arguments certaines contraintes précises, en particulier celle d'être localisables dans ce que j'appellerais le « réseau de l'action ». *Dans le corpus considéré*, ce réseau comprend au moins les éléments suivants, intimement reliés les uns aux autres :

- 1) *des actes* (ou des classes d'actes) : tuer un phoque, édicter un règlement, etc. ;
- 2) *des agents* (individuels ou collectifs) ; dans le débat qui nous occupe, les principaux agents sont : les chasseurs

3. J'ai aussi utilisé de façon moins systématique diverses autres sources : des articles de journaux en abondance, des éditoriaux, des interviews télévisées, des conversations personnelles ; ainsi que l'article de Jean-Marc CARPENTIER, « Le temps des phoques », paru dans *Québec-Science*, vol. 16 n° 7 (mars 1978), p. 26-30. L'auteur de ce dernier article, notons-le au passage, ramène en dernière analyse le débat sur les phoques à une lutte d'intérêts entre deux industries, celle de la fourrure artificielle et celle de la fourrure naturelle. Je laisserai ici de côté cette question qui relève de l'analyse externe des idéologies.

et le gouvernement canadien d'une part, Brigitte Bardot, Franz Weber, Brian Davies et leurs supporters d'autre part ;

- 3) *des intentions* (ou des classes d'intentions) ; par intention, j'entends la volonté qu'ont les agents de poser certains actes ou d'atteindre certains résultats en posant certains actes ; l'intention est donc ici une relation entre un agent et un acte ; une analyse plus serrée devrait peut-être distinguer : intentions, motifs, raisons, objectifs, décisions, etc . . . , ce que je ne ferai pas ici ;
- 4) *des émotions* (ou des classes d'émotions), c'est-à-dire des états psychologiques des agents qui sont de l'ordre du plaisir ou du déplaisir.

Le débat tout entier se nourrit de l'attribution, explicite ou implicite, des cotes « louable » ou « condamnable » à des éléments de chacune de ces quatre catégories. Donnons-en quelques exemples, tirés du corpus de lettres :

- action louable :
« Je trouve ça très louable qu'une personne comme vous s'occupe de la chasse au petit bébé phoque » (S-23/3 a) ;
- action condamnable :
« Je trouve la manière de tuer les bébés phoques barbare et inhumaine » (S-30/3) ;
- agent louable :
« Je lève mon chapeau devant M. Franz Weber et Mme Brigitte Bardot . . . » (S-25/3 b) ;
- agent condamnable :
« Que penser de ces « environnementeux » qui ont les moyens financiers de faire des études sérieuses sur les populations de phoques mais qui préfèrent faire de la photographie aux frais de bonne gens » ;
- intention louable :
« Le groupe du fonds international pour la protection des animaux se trouvait sur place pour faire de l'obstruction au carnage . . . » (D-21/3) ;
- intention condamnable :
« On remarque là une préoccupation qui est celle des gens (. . .) qui cherchent par n'importe quel moyen d'apaiser leur conscience » (D-23/3 a) ;

— émotion louable :

« la sensibilité de Madame Bardot la porte à protéger les jeunes phoques (. . .) c'est très beau, cela lui fait honneur » (D-26/3) ;

— émotion condamnable :

« Je trouve stupide cette sentimentalité soudaine . . . » (S-29/3) ;

Une analyse plus complète du réseau de l'action devrait tenir compte de certaines autres catégories, notamment :

5) *les croyances* des agents relativement aux états de choses ;

6) *les intérêts* des agents ;

Il semble en effet que croyances et intérêts soient également dans le discours évaluatif ordinaire sujets à louange ou à blâme. Je les laisse ici de côté pour des raisons pratiques. D'une part, l'évaluation des croyances opère sur une échelle axiologique assez particulière qu'il faudrait étudier pour elle-même (savoir/ignorance, vérité/erreur, etc . . .). D'autre part, la notion d'intérêt est ambiguë : elle peut renvoyer soit au bénéfice effectif rapporté à l'agent par certains actes ou certains états de choses, soit au bénéfice escompté par l'agent ; dans ce dernier cas, qui pour notre propos est le plus intéressant, elle est réductible à la catégorie des intentions.

4. Règles d'inférence

Retenons donc pour l'instant, et sous réserve d'une analyse plus fine, les quatre catégories originelles : l'acte, l'agent, l'intention, l'émotion. L'important est que, du point de vue de l'évaluation, ces éléments entretiennent entre eux des relations systématiques. Si provisoirement nous laissons de côté tout ce qui concerne la hiérarchie des valeurs (laquelle cependant joue un rôle crucial dans le débat), si donc nous faisons mine de fonctionner avec l'échelle de valeurs la plus rudimentaire (louable/condamnable/neutre), nous pouvons à titre d'exemple formuler certaines au moins des règles implicites qui, dans le corpus, régissent les relations axiologiques entre actes, agents, intentions et émotions :

(R 1) un agent est louable s'il pose un acte louable ;

- (R 2) un agent est condamnable s'il pose un acte condamnable ;
- (R 3) un agent est louable s'il a des intentions louables ;
- (R 4) un agent est condamnable s'il a des intentions condamnables ;
- (R 5) un agent est louable s'il ressent des émotions louables ;
- (R 6) un agent est condamnable s'il ressent des émotions condamnables ;
- (R 7) l'intention de commettre un acte louable est louable ;
- (R 8) l'intention de commettre un acte condamnable est condamnable ;
- (R 9) une émotion positive à l'endroit d'un acte louable est louable ;
- (R 10) une émotion positive à l'endroit d'un acte condamnable est condamnable ;
- (R 11) une émotion négative à l'endroit d'un acte condamnable est louable ;
- (R 12) une émotion négative à l'endroit d'un acte louable est condamnable.

Certaines autres relations sont moins claires. Ainsi, une émotion positive à l'endroit d'une intention louable est-elle louable ? Intuitivement, il semble que oui, mais le corpus étudié ne permet pas de l'affirmer. Ou encore : un acte posé dans une intention louable est-il louable ? Apparemment oui, s'il n'y a pas de clauses restrictives évoquant la possibilité d'une erreur de la part de l'agent. Ou encore : un acte posé par un agent louable est-il louable ? En principe, on sait que non, mais dans la pratique rhétorique de l'argumentation, on a souvent l'impression que des principes de ce genre (qui permettent de transférer la cote de l'agent à l'acte) sont effectivement utilisés ; cela expliquerait en tout cas la fréquence des arguments *ad hominem*.

D'autre part, plusieurs autres relations peuvent survenir entre les éléments du réseau, et en particulier entre les agents et les actes (entreprendre un acte, s'acharner à réaliser un acte, persévérer à, etc . . .), d'autant plus que certains actes font eux-mêmes figure de relations (faire de l'obstruction à, protester contre, etc . . .). Dans tous ces cas, on retrouverait facilement des règles semblables à (R 1) . . . (R 12), par exemple :

(R 13) entreprendre un acte louable est louable ;

(R 14) faire de l'obstruction à un acte condamnable est louable ;

etc . . .

De façon générale, nous pouvons dire que le réseau sémantique de l'action constitue pour certaines idéologies — sinon pour toutes — une véritable matrice. Les règles comme (R 1) . . . (R 14) y régissent les transferts de cotes axiologiques. En cela, elles sont assez semblables à des règles d'inférence : étant donnée l'attribution de certaines cotes à certains éléments, leur utilisation tacite permet d'engendrer toute une série de nouvelles évaluations.

De façon plus générale encore, nous avons affaire (dans l'univers axiologique non hiérarchisé considéré jusqu'ici) à deux types de fonctions :

- *les fonctions positives*, qui conservent la cote axiologique de l'élément déjà coté auquel elles s'appliquent (commettre, avoir l'intention de, ressentir une émotion positive à l'endroit de, entreprendre de, favoriser, approuver, aider à, etc . . .) ;
- *les fonctions négatives*, qui en quelque sorte changent le signe (ressentir une émotion négative à l'endroit de, faire de l'obstruction à, interdire de, protester contre, nuire à, etc . . .).

Sous réserve de contraintes qui resteraient à préciser, certaines au moins de ces fonctions peuvent s'appliquer les unes aux autres et produire ainsi un effet cumulatif. Ce cas

étant particulièrement intéressant, il convient de s'arrêter sur des exemples.

— *Premier exemple*: « Le groupe du fonds international pour la protection des animaux se trouvait sur place pour faire de l'obstruction au carnage . . . » (D-21/3). Les catégories déjà repérées permettent de représenter cette phrase de la façon suivante :

— Un agent (commet un acte (dans l'intention de (faire de
 ↓ ↓ ↓ ↓
 Le GFI (se trouvait sur place (pour (faire de
 ↓ ↓ ↓ ↓
 l'obstruction (à un acte))))
 ↓ ↓ ↓ ↓
 l'obstruction (au carnage))))).

Si l'on suppose que l'acte « carnage » est déjà (linguistiquement ou autrement) considéré comme condamnable, il devient facile de calculer à l'aide des règles le « output » axiologique d'une telle phrase de la façon suivante :

- carnage = condamnable (par hypothèse) ;
- faire de l'obstruction au carnage = louable (en vertu de R 14) ;
- avoir l'intention de faire de l'obstruction au carnage = louable (en vertu de R 7) ;
- se trouver sur place pour . . . = louable (commettre un acte dans une intention louable est louable s'il n'y a pas de contre-indications) ;
- le GFI = louable (en vertu de R 1).

On voit clairement qu'il suffirait de remplacer « carnage » par le nom d'un acte louable pour obtenir à chacun des niveaux considérés le résultat inverse.

- *Deuxième exemple*: « Les chasseurs et le gouvernement font la sourde oreille à l'invitation d'éviter la tuerie⁴. »

Si l'on suppose que la « tuerie » est un acte condamnable, l'analyse donne les résultats :

- tuerie = condamnable (par hypothèse) ;
- éviter la tuerie = louable (« éviter » est une fonction négative) ;
- invitation à éviter la tuerie = louable (« inviter à » est une fonction positive) ;
- faire la sourde oreille à l'invitation d'éviter la tuerie = condamnable (« faire la sourde oreille à . . . » est une fonction négative) ;
- les chasseurs et le gouvernement = condamnables (en vertu de R 2) ;

5. L'origine des cotes et les postulats évaluatifs

Les exemples précédents montrent qu'*il suffit* pour obtenir un système évaluatif riche de coter au départ un nombre restreint d'éléments — par exemple certains actes ou certains agents — et de laisser ensuite aux fonctions positives le soin de propager les cotes originales et aux fonctions négatives celui de les inverser. Par ailleurs, *il est nécessaire* que certains éléments au moins soient déjà cotés pour que les fonctions en question puissent opérer : les règles formulées plus haut ne permettent pas de transformer dans une séquence donnée un élément neutre en un élément « louable » ou « condamnable » s'il n'y a pas dans la même séquence au moins un élément déjà considéré comme « louable » ou comme « condamnable ».

4. Il ne s'agit pas là d'une citation exacte. Pour les fins de l'exemple, j'ai reformulé de cette façon un passage de la lettre D-21/3 qui se lisait comme suit : « . . . il reste que cette tuerie peut être évitée. Mais les chasseurs et le gouvernement font la sourde oreille ». La formulation originale en effet est beaucoup plus riche que celle que j'utilise, et, partant, son analyse serait plus complexe et ferait intervenir des considérations que je n'ai pas introduites, par exemple sur le rôle de l'opérateur modal de possibilité dans un contexte évaluatif (« . . . peut être évitée »), et sur la fonction sémantique du « mais ». En pareille matière comme en toutes les autres, l'analyse ne peut s'engager qu'au prix d'un appauvrissement de l'objet étudié. Il me semble tout de même, sur la base de ma propre intuition linguistique, que la nouvelle formulation rend adéquatement une partie au moins de la signification de l'originale, la partie justement qui nous intéresse ici.

Pour autant que je puisse voir, ces cotes préalables qui permettent la mise en branle des règles d'inférence peuvent, pour un texte donné, provenir de trois sortes de sources :

- 1) elles peuvent avoir été attribuées à un moment antérieur du texte : il faut en effet supposer que tout élément qui reçoit une cote à l'intérieur d'un texte la conserve dans la suite de ce texte⁵ ; cette explication, pour féconde qu'elle soit, ne saurait être que partielle : elle recule d'un cran le problème de l'origine des cotes ;
- 2) il existe, en français en tout cas et probablement dans la plupart des langues naturelles sinon dans toutes, un certain nombre d'expressions dont la fonction sémantique (en vertu des règles mêmes de la langue) consiste justement à attribuer des cotes évaluatives à des éléments qui n'en ont pas encore (« être louable » ou « condamnable », « être bon » ou « mauvais » etc . . .) ; certaines de ces expressions sont partiellement descriptives (« être lâche ») alors que d'autres sont purement évaluatives⁶ (« être louable ») ; il est donc possible de construire un texte qui serait évaluatif d'un bout à l'autre sans présupposer d'aucune manière la valeur de l'un quelconque des éléments du réseau de l'action : il suffit pour cela de coter explicitement, dès le début du texte, l'un au moins de ces éléments (par exemple un acte) à l'aide d'une expression sémantiquement appropriée ; par la suite, les règles comme (R 1) . . . (R 14) peuvent prendre la relève⁷ ;

5. Dans la pratique de l'analyse, cette hypothèse conduit à un résultat intéressant mais que je ne discuterai pas ici : un même élément peut au cours d'un même texte recevoir des cotes opposées. Chaque fois, cela produit un effet rhétorique particulier, que j'appellerai « effet d'ambivalence ». Il semble ainsi que la rencontre des cotes « louable » et « condamnable » sur un même élément ne se résolve pas automatiquement par l'élimination d'une des cotes ni par leur annulation réciproque (valeur : neutre). Si ce résultat est exact, il implique qu'une échelle ternaire (louable/condamnable/neutre) est insuffisante pour décrire le système axiologique que nous étudions, ce qui n'a rien d'étonnant, et il fournit en même temps certaines indications heuristiques précieuses sur la manière dont il faudrait l'enrichir. Mais, je l'ai déjà dit plusieurs fois, j'entends m'en tenir ici de toute façon à un modèle simplifié. Qui trop embrasse, mal étirent !

6. Sur le rapport entre la fonction descriptive et la fonction évaluative des termes éthiques, voir R.M. HARE, *The Language of Morals* (Oxford Univ. Press, 1964 — 1^{ère} éd. : 1952), en partic, Part II ; et *Freedom and Reason* (Oxford Univ. Press, 1963), en partic, Part I.

7. Mais, bien sûr, les expressions sémantiquement évaluatives peuvent intervenir à n'importe quel moment du texte, et pas seulement au début.

- 3) certaines cotes peuvent être présupposées au texte, c'est-à-dire relever d'un ensemble de croyances évaluatives que le locuteur considère (ou feint de considérer) comme communément admises par ses interlocuteurs ; c'est ce que j'appellerai les postulats évaluatifs d'un texte.

Pour l'analyse interne des idéologies, c'est sans aucun doute le troisième type de provenance des cotes qui est le plus révélateur. C'est aussi le plus délicat à identifier : l'analyste doit ou bien procéder par hypothèses et par recoupements, ou bien consulter sa propre « compétence idéologique » s'il appartient au même milieu socioculturel que le texte étudié⁸. Dans le débat sur la chasse aux phoques, les principaux postulats évaluatifs semblent être communs aux partisans et aux adversaires de la chasse ; on peut les formuler de la façon suivante⁹ :

- (P 1) mettre en danger la survie d'une espèce animale est condamnable ;
- (P 2) faire souffrir un être vivant est condamnable ;
- (P 3) gagner sa vie à la sueur de son front est louable ;
- (P 4) se mêler de ce qui ne nous regarde pas est condamnable¹⁰.

C'est précisément le fait que de tels postulats soient partagés par toute une communauté qui donne aux arguments évaluatifs la possibilité d'être *convaincants*, du moins à l'intérieur de cette communauté. Celui qui se contenterait de poser les cotes à l'aide des expressions sémantiquement évaluatives

8. Ces deux procédures ne sont pas exclusives l'une de l'autre : la « compétence idéologique » ne fournit au vrai que des hypothèses, qu'il faudrait encore savoir tester. C'est à titre heuristique que j'y recours ici.
9. Ce sont là des postulats relativement au débat qui nous occupe, mais il est bien possible que dans un système idéologique plus général, ils soient dérivés par rapport à d'autres axiomes.
10. Ce dernier postulat me paraît particulièrement intéressant : à bien y penser, il joue, malgré son allure anodine, un rôle assez remarquable dans la morale quotidienne, c'est-à-dire dans l'idéologie dominante. On remarquera que, dans la formulation donnée ici, il présuppose notamment que, pour certains agents au moins, il existe un certain nombre de choses qui ne les regardent pas. À observer les débats évaluatifs et les conversations quotidiennes, il semble même que l'idéologie que nous connaissons fasse en fait appel à un postulat plus fort : pour tout agent, il existe un certain nombre de choses qui le regardent et un certain nombre de choses qui ne le regardent pas. Il serait intéressant d'étudier la façon dont, en pratique, une communauté trace la démarcation.

(de la manière indiquée plus haut) ne ferait aux yeux de ses interlocuteurs qu'exprimer ses « convictions personnelles ». Pour les persuader de la justesse de ses prescriptions, il doit faire appel à un stock commun d'évaluations déjà admises¹¹.

6. Reconstruction des arguments

À l'aide des postulats évaluatifs et des règles d'inférence déjà identifiés, on peut maintenant tenter d'esquisser la reconstruction de certains des principaux arguments du débat étudié, ceux du moins qui ne font pas appel à plus de deux valeurs (louable/condamnabile).

Ainsi (P 1) intervient directement dans l'argumentation des adversaires de la chasse :

- la chasse aux phoques met en danger la survie de l'espèce,
- donc elle est condamnable (en vertu de P 1),
- donc les chasseurs sont condamnables (en vertu de R 2),
- donc le gouvernement canadien qui favorise la chasse est condamnable (« favoriser » est une relation positive).

Les partisans de la chasse admettent aussi (P 1), mais ils contrent l'argument en refusant de subsumer la chasse aux phoques sous la catégorie des actes qui mettent en danger la survie d'une espèce (c'est là on le voit une question de fait) ; mieux encore, ils tentent d'utiliser (P 1) à leur profit en maintenant que c'est l'élimination de la chasse qui mettrait l'espèce en danger, donc qu'elle est condamnable, donc que les

11. Il existe une autre façon de procéder qui consiste à compter sur le *prestige* du locuteur pour faire admettre les évaluations qu'il pose. Cette remarque nous fait aussitôt déboucher sur l'analyse externe, puisque, apparemment, le prestige d'un locuteur relativement à une question donnée est déterminé par la place de ce locuteur dans le réseau social de l'échange discursif. Dans le débat étudié ici, il est clair que les adversaires de la chasse utilisent ainsi le prestige social de Brigitte Bardot pour transmettre les évaluations qu'elle pose. Dans ce cas particulier, la stratégie est cependant assez risquée, puisque le prestige de Mme Bardot n'est pas pour tout le monde un prestige de locuteur : cela pourrait expliquer en tout cas une part de l'agressivité énorme que suscite son intervention.

chasseurs sont louables et que ceux qui nuisent ou ont l'intention de nuire à la chasse sont condamnables.

(P 2) subit dans le débat un sort analogue. Les uns soutiennent que la chasse fait souffrir des êtres vivants, donc qu'elle est condamnable, etc . . . ; les autres répliquent que non seulement les phoques ne souffrent pas, mais qu'en fait la surpopulation qui résulterait de la suppression de la chasse les ferait souffrir bien davantage (accroissement des maladies et des blessures), donc que la chasse est louable, etc . . .

Quant à (P 3), il est d'abord invoqué par les partisans de la chasse, qui la considèrent comme une manière pour les Madelinots et les Terre-Neuviens de gagner leur vie à la sueur de leur front, donc comme quelque chose de louable¹². À quoi les adversaires objectent que la chasse rapporte peu à ceux qui la pratiquent, donc qu'elle ne constitue pas vraiment une activité de gagner sa vie, que les chasseurs agissent plus par plaisir que par nécessité¹³, et que d'ailleurs ils pourraient gagner leur vie autrement (on sait que Franz Weber a proposé de financer la construction d'une usine de fourrure synthétique)¹⁴.

(P 4) enfin peut à première vue sembler étonnant dans le contexte, mais il est très présent dans le débat. Il vaut la peine de citer des exemples :

12. Cf., par exemple, la lettre D-22/3 : « S'agit-il d'une activité pour amuser quelque sportif en mal d'émotions ? Non, madame (la lettre s'adresse à Mme Bardot). Ces nombreux chasseurs y gagnent leur croûte et péniblement. »
13. BOUGRAIN-DUBOURG en particulier, dans *l'Agonie des bébés-phoques*, s'efforce avec insistance de démontrer ce point en donnant des chasseurs l'image de gens relativement aisés (cf. p. 61 : « presque tous les travailleurs des îles possédaient leur propre maison, avec salle de bain, chauffage central, leur voiture et leur scooter à neige. L'argument du 'pauvre chasseur' y résiste mal »), à laquelle il oppose le faible revenu procuré par la chasse (p. 61 : « Or un chasseur gagne à peine 100 dollars par an en tuant les petits phoques »). Il représente d'autre part les chasseurs comme des sadiques, bien qu'il reconnaisse qu'ils ne le soient pas tous (cf. par exemple p. 120 : « Ivres de sang, de mort et de cris, ils n'ont cure de la souffrance animale »).
14. On remarquera que la valeur rhétorique de l'argument selon lequel les chasseurs *pourraient* gagner leur vie autrement tient à la présupposition que la chasse est condamnable. L'intérêt d'un tel argument ne peut apparaître que dans le cadre d'un système plus complexe que celui que j'utilise ici et pour lequel valent des principes comme le suivant : un acte condamnable est acceptable s'il constitue la façon la moins condamnable de produire un résultat plus louable qu'il n'est lui-même condamnable. L'argument du « pourraient gagner leur vie autrement » vise précisément à contrer l'applicabilité d'un tel schéma d'inférence au cas de la chasse aux phoques.

« Mlle Bardot, occupez-vous des choses qui se passent chez vous avant de venir vous mêler de nos affaires » (S-23/3 a — cette lettre est d'ailleurs signée : « Un gars qui se mêle de ses affaires »).

« Mme Bardot, restez dans votre domaine où vous avez brillé autrefois. Mais gardez vos prétendues leçons d'humanité pour vos compatriotes » (S-26/3a).

« Il me semble que cette dame se mêle de ce qui la regarde. Le ciel, la terre, la mer sont sa maison comme ils sont la nôtre. Tout l'univers est à elle comme il est à vous, à moi » (D-26/3).

Les arguments sont donc simples :

— les adversaires de la chasse se mêlent de ce qui ne les regarde pas, donc ils sont condamnables (en vertu de P 4 et R 2) ;

— réponse : ils se mêlent de ce qui les regarde, donc l'argument ne vaut pas.

Le fait que dans tous ces arguments, les postulats évaluatifs et les règles d'inférence soient communs aux deux parties suggère que partisans et adversaires de la chasse partagent — jusqu'à un certain point du moins — *la même idéologie*. Les arguments considérés jusqu'ici s'opposent les uns aux autres, mais ils n'impliquent aucun désaccord évaluatif. Les divergences tiennent toutes à la question de savoir comment il convient de *décrire* les actes litigieux et leurs conséquences. C'est là, me semble-t-il, une situation assez typique : ce qu'une idéologie prévoit à l'avance, c'est l'attribution de cotes axiologiques à certaines catégories d'actes (les postulats évaluatifs), mais ces catégories peuvent être — et sont le plus souvent — caractérisées de façon extrêmement générale et vague. Dans le cas qui nous occupe, le système évaluatif commun présumé au débat ne spécifie pas si la chasse aux phoques est louable ou condamnable (c'est d'ailleurs pourquoi il y a un débat). Pour obtenir une réponse, il faudra d'abord subsumer l'activité en question sous l'une des catégories déjà cotées. Le caractère imprécis de ces catégories laisse pour ce faire aux protagonistes une assez grande marge de

manœuvre, occupée par ce que j'appellerais *la stratégie de la subsumption*, qui est une stratégie rhétorique¹⁵.

7. Questions en suspens

Il faut bien le reconnaître, le système reconstruit jusqu'ici représente encore une idéalisation extrêmement simplifiée du débat réel. La stratégie de la recherche ne permet pas de fonctionner autrement : il faut d'abord isoler des phénomènes clairs. Mais il serait évidemment préférable de réintroduire progressivement les aspects négligés.

Je ne le ferai pas ici, mais pour préparer la tâche je voudrais au moins mentionner certains de ces aspects et proposer à leur sujet quelques remarques.

7.1 Nous avons fonctionné jusqu'ici avec deux opérateurs évaluatifs, « louable » et « condamnable », qui n'ont pas été définis : c'est dire que pour l'instant ils font figure de termes primitifs ; il en faut bien de toute façon ! Mais il serait possible, même sans les définir davantage, d'examiner leur logique de façon plus précise. Je pense en particulier à leurs rapports avec les connecteurs propositionnels. Il faudra remarquer par exemple que « il n'est pas louable de . . . » n'équivaut pas à « il est louable de ne pas . . . » (à cause de la possibilité de la valeur « neutre ») ; ou que « il est louable de (p et q) » n'équivaut pas à « il est louable de p et il est louable de q », et ainsi de suite.

7.2 Il faudra introduire d'autres opérateurs évaluatifs, en particulier ceux de la logique déontique habituelle (« il est permis de . . . », « il est obligatoire de . . . », « il est interdit de . . . »), ainsi que d'autres couples axiologiques (beau/laid, vrai/faux etc . . .), dont les rapports précis avec le couple « louable/condamnable » devront être étudiés de près.

7.3 Le problème le plus délicat est que nous avons en pratique utilisé jusqu'ici une échelle axiologique binaire. À

15. Dans certains cas néanmoins, la subsumption est en principe décidable sur une base empirique. Ainsi la question de savoir si la chasse met l'espèce en danger est sans doute en principe empiriquement décidable, bien qu'elle soulève de redoutables problèmes épistémologiques (quand a-t-on démontré que l'occurrence d'un événement de cet ordre ne met pas en danger la survie d'une espèce ?).

peine avons-nous fait allusion à une troisième valeur, le « neutre », qui n'a pas été vraiment exploitée. Les débats réels cependant font le plus souvent appel à des échelles de valeurs plus complexes. Dans le débat sur la chasse aux phoques, par exemple, l'argument le plus fréquent chez les partisans de la chasse consiste à faire remarquer que les opposants feraient *mieux* de mettre leurs énergies ailleurs : il y a des problèmes *plus importants*, ceux notamment qui concernent les humains¹⁶.

À prendre en considération cette nouvelle dimension, on s'apercevrait vite que, contrairement à ce que nous avons cru observer jusqu'ici, le débat sur la chasse aux phoques implique bien, après tout, un véritable désaccord évaluatif, qui concerne le statut axiologique de la vie animale :

« De grâce, écrit un partisan de la chasse, revisons notre système de valeurs et mettons les choses à leur place par ordre d'importance » (D-23/3 b).

En clair, cela veut dire dans le contexte : n'oublions pas que l'homme est plus important que les autres animaux. Allain Bougrain-Dubourg, violent adversaire de la chasse, réplique à cet argument de la façon suivante :

« Le sens de la justice, la notion de bien et de mal, l'altruisme enfin ne connaissent de barrières ni nationales, ni raciales, ni spécifiques » (*L'Agonie des bébés-phoques*, p. 13).

Ce qui s'annonce là, c'est le heurt d'une idéologie « humaniste » et d'une idéologie « vitaliste ». Il est à prévoir que

16. Dans le corpus de lettres, il y a treize lettres favorables à la chasse et dix d'entre elles utilisent cet argument. Il vaut la peine pour donner le ton d'en citer deux formulations d'inspiration différente. D'abord celle de D-23/3 b : « Je pense qu'au lieu de faire tant de campagnes contre la chasse aux phoques, il serait *préférable* de voir les problèmes *urgents* face à la vie *humaine*. Je pense à ces milliers d'enfants qui eux meurent avant même d'être venus au monde à cause de l'avortement et aussi à ceux qui réussissent à naître mais souvent meurent de faim sur notre terre » (souligné par moi) ; ensuite celle de D-25/3, qui est un peu longue et dont je ne retiens ici que des extraits : « On vous prendra peut-être plus au sérieux, Mme Bardot, quand on vous verra vous précipiter dans les prisons du Chili et d'ailleurs, afin de regarder bien en face la torture physique et morale qu'on inflige à des *humains* cette fois, quand on vous verra vous ruer dans les bureaux de la C.I.A. (. . .). Avons-nous besoin de vous citer toutes les horreurs endurées par l'*humanité* pour vous inciter à dédramatiser la chasse aux phoques et *réserver vos énergies à d'autres causes* ? (. . .) » (souligné par moi). On remarque que, malgré une divergence idéologique évidente au niveau des exemples, les deux lettres utilisent en fait le même argument basé sur le postulat que, *ceteris paribus*, il est plus louable de s'intéresser à des humains qu'à des animaux.

l'affrontement se poursuivra sur toutes sortes de terrains : n'a-t-on pas récemment rédigé une « charte des droits de l'animal » ?

Le problème vient peut-être justement de ceci que l'idéologie commune fonctionne beaucoup plus facilement dans un univers axiologique binaire et que, par conséquent, elle ne précise pas toujours très nettement la hiérarchie des biens. Peut-être peut-on prévoir l'éclatement d'un conflit idéologique chaque fois que deux des valeurs acceptées comme positives entrent en conflit réel au niveau des intérêts qu'elles servent.

Quoi qu'il en soit, il doit être possible en principe de décrire également des systèmes axiologiques à plusieurs valeurs hiérarchisées et d'y retrouver aussi des règles d'inférence et des postulats évaluatifs. Certains passages du corpus étudié suggèrent, par exemple, qu'un acte louable est d'autant plus louable qu'il est difficile, ou encore qu'un acte condamnable peut devenir louable s'il favorise l'avènement de quelque chose de plus louable qu'il n'est lui-même condamnable, et inversement.

Je laisse ces questions ouvertes. On aura compris que mon intention ici n'était nullement de construire une théorie complète, mais bien plutôt de suggérer, de manière encore fort intuitive, un mode d'approche pour l'analyse interne des idéologies considérées comme systèmes axiologiques. Par ailleurs, il ne s'agit là, bien sûr, que d'un aspect de l'analyse totale des idéologies : la problématique générale esquissée au début de cet article soulevait deux autres questions sur lesquelles rien ici n'a été dit, mais qui mériteraient aussi qu'on s'y arrête systématiquement.

Université du Québec à Trois-Rivières